

**Département
LOIRE-
ATLANTIQUE**

**Arrondissement
SAINT NAZAIRE**

**Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC**

DEL_20230921_12

EXTRAIT DU REGISTRE

Séance du 21 Septembre 2023



**DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC**

L'an deux mille-vingt-trois, le-vingt-un septembre,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment ESCALE) de TRIGNAC à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur AUFORT Claude et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Monsieur AUFORT Claude, Mme FREMINET Laurence, Mme MAHE-VINCE Dominique, Mme BURNEL Stéphanie, Mr MEIGNEN Eric, Mr PICAULT Brieg, Mr AUCLAIR Christian, Mme MERABET Solène

Etaient excusés : Monsieur PELON David, Mme RUAUD Sylviane, Mr MOUNIER Raphaël

Convocation	Le 11 septembre 2023
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	8
Excusés :	3
Absents	0
Procurations :	1
Votants :	9

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Mme RUAUD Sylviane a donné pouvoir à Mme FREMINET Laurence

Secrétaire de Séance :

Mme DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Organisation des festivités de Noël : colis et repas des aînés

Madame Laurence FREMINET, Vice-Présidente du CCAS, expose :

Traditionnellement le CCAS offre aux aînés de la commune (+ 70 ans) le choix entre un colis gourmand en décembre et un repas en janvier.

Voici les festivités de fin d'année 2023 proposées pour les personnes âgées de + 70 ans de la commune :



- **Le Repas des aînés avec animation musicale** : Le samedi 13 janvier 2024 à partir de 12h au Gymnase Frédet

- **La remise d'un colis aux aînés** : Le Jeudi 07 décembre 2023 de 14h à 17h avec un temps de convivialité

La livraison du colis à domicile par des élus ou bénévoles à partir du 08 décembre 2023 pour les personnes âgées de + **87 ans**

Modalités d'inscription :

Un justificatif et la pièce d'identité seront demandés seulement pour les nouveaux inscrits ayant plus de 70 ans.

Les bénéficiaires de l'année 2022 recevront un courrier en expliquant le déroulement des festivités et devront retourner un coupon d'inscription au CCAS en précisant le choix de formule. Une communication sera faite via la presse, les panneaux lumineux, site de la ville... pour les nouveaux s'inscrits.

Choix du colis :

Pour établir le choix des colis, le CCAS est attentif aux critères suivants : provenance des produits, au rapport qualité prix, au grammage des produits et au packaging

Huit prestataires ont répondu comme suit :

Prestataire	Formule Individuelle Nombre de Produits / Prix	Formule Couple
Helfrich	10 produits 18.60€	10 produits 26,80€
Le p'tit Bocal	5 produits 100% local 20€	8 produits 100% local 29€
Socali	4 produits 100% local : 23.50€	6 produits 100% local : 35.90€
Fleurons de Lomagne	8 produits 20€	9 produits 30€
L'essentiel du bribet	7 produits 100% local 20€	11 produits 10% local 30€
Leclerc	6 produits 19€	9 produits 25€
Auchan	7 produits 2 propositions 17,84€/ 18.86€	8 produits 29.71€
IDM'Com	6 produits 18€ + livraison	7 produits 25€ + livraison

Certains prestataires ont fait parvenir un échantillon des colis afin que le Conseil d'Administration puisse les étudier.

Choix du repas :

Le CCAS a sollicité des traiteurs qui puissent assurer ce type prestation dans un gymnase qui ne possède pas de cuisine. Voici les 2 traiteurs qui nous ont fait part de leur devis.

Prestataire	Prestation	Tarif par personne
RABOUIN Traiteur	Menu à choisir : Entrée / poissons ou viande / fromage / dessert / pain / café + forfait Boissons 1 serveur + service par les élus Nappes et serviettes à fournir par le CCAS	33€
SARL du Lac à la Brière	Menu unique proposé + boissons comprises	36.30€

Le repas sera accompagné d'un orchestre. Le conseil d'Administration propose l'orchestre Accord en Folie prévu au budget 2024 avec une enveloppe budgétaire de maximum 1600€ (Guzo compris)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité**

APPROUVE l'organisation des manifestations précitées en faveur trignacais selon les modalités décrites ci-dessus,

DECIDE de choisir les prestataires suivants :

Colis : Fleurons de Lomagnes

Repas : Rabouin Traiteur

Orchestre : Accord en Folie

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 (colis)

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à engager les dépenses nécessaires pour les événements organisés par le CCAS à l'occasion des festivités de Noël et à signer le contrat d'engagement avec les prestataires

Pour Extrait conforme
Le Président ou son représentant
Claude AUFORT



Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27/09/2023



ID : 044-264402215-20230921-DEL_20230921_12-DE